

Union Cycliste Internationale (UCI) Cyclisme sur piste

ÉPREUVES

Hommes (7)

Vitesse par équipes *
Vitesse
Keirin
Poursuite par équipes *
Poursuite individuelle
Madison *
Course aux points

(* épreuve par équipes)

Femmes (3)

Vitesse
Poursuite individuelle
Course aux points

QUOTA D'ATHLÈTES / PAR CNO

Nombre d'athlètes : Le quota d'athlètes visé pour les quatre disciplines cyclistes est de 500 au total (hommes et femmes confondus).

Nombre maximum d'athlètes par CNO :

- Vitesse/ Keirin/ Poursuite individuelle : maximum 2 hommes et 2 femmes par épreuve
- Course aux points : maximum 1 homme et 1 femme par épreuve
- Poursuite par équipes/ Vitesse par équipes/ Madison : maximum 1 équipe par épreuve

Total par CNO : maximum 11 hommes et 3 femmes

SYSTÈME DE QUALIFICATION

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Chaque athlète remplissant les critères de sélection dans une épreuve individuelle qualifie son CNO pour une place dans cette épreuve.
- Dans le quota visé de 500 athlètes, tous les athlètes qualifiés dont la participation à l'une des disciplines cyclistes est confirmée auront le droit d'être engagés dans d'autres épreuves cyclistes à condition que les limites de participation par CNO et par épreuve soient respectées.
- Si un CNO atteint le quota maximum, c'est le CNO suivant au classement de la compétition concernée qui en bénéficie.

SYSTÈME DÉTAILLÉ**HOMMES****CRITERE N° 1: CHAMPIONS**

ÉPREUVE	Championnats du Monde	Coupe du Monde	Championnats du Monde « B »
Vitesse par équipes* (3 coureurs)	3	3	
Vitesse	1	1	1
Keirin	1	1	1
Poursuite par équipes* (5 coureurs)	5	5	
Poursuite individuelle	1	1	1
Madison* (2 coureurs)	2	2	
Course aux points	1	1	1
Sous-total	14	14	4
Total		32	

*Épreuve par équipes

Dispositions particulières :

- Les champions individuels en titre seront qualifiés pour les Jeux Olympiques
- Pour les épreuves par équipes, la place sera attribuée à la nation et sera utilisée selon la volonté du CNO
- Si l'athlète ou la nation concerné ne peut concourir, la place de qualification sera réattribuée selon le Critère n°2.

CRITERE N° 2: CLASSEMENT INDIVIDUEL FINAL UCI SUR PISTE 2007-2008

ÉPREUVE	Places de qualification	Priorité de sélection	Nombre de coureurs
Vitesse par équipes (3 coureurs)	Rangs 1 à 10		30 (10 x 3)
Vitesse	5 premiers rangs	+ 1 coureur de l'équipe de vitesse par équipes	5 (+10)
Keirin	8 premiers rangs	+ 1 coureur de l'équipe de vitesse par équipes	8 (+10)
Poursuite par équipes (5 coureurs)	Rangs 1 à 8		40 (8 x 5)
Poursuite individuelle	5 premiers rangs	+ 1 coureur de l'équipe de poursuite par équipes	5 (+8)
Madison (2 coureurs)	Rangs 1 à 12		24 (12 x 2)
Course aux points	9 premiers rangs	+ 1 coureur de l'équipe de Madison	9 (+12)
		Sous-total	121

Afin de respecter le nombre maximum d'athlètes par CNO tel que mentionné ci-dessus :

- un CNO qui qualifie une équipe ne peut obtenir qu'une seule place supplémentaire pour l'épreuve individuelle concernée.
- un CNO qui qualifie une équipe à l'épreuve de Madison ne peut pas obtenir une place supplémentaire à la course aux points.

FEMMES

CRITÈRE N° 1: CHAMPIONS

ÉPREUVE	Championnats du Monde	Coupe du Monde	Championnats du Monde « B »
Vitesse	1	1	1
Poursuite individuelle	1	1	1
Course aux points	1	1	1
Sous-total	3	3	3
Total		9	

Dispositions particulières :

- Les champions individuels en titre se qualifieront pour les Jeux Olympiques.
- Si l'athlète concerné ne peut concourir, la place de qualification sera réattribuée selon le Critère n° 2.

CRITÈRE N° 2: CLASSEMENT INDIVIDUEL FINAL UCI SUR PISTE 2007-2008

ÉPREUVE	Places de qualification	Priorité de sélection	Nombre de coureuses
Vitesse	9 premiers rangs		9
Poursuite individuelle	9 premiers rangs		9
Course aux points	8 premiers rangs	+ toutes les concurrentes de la poursuite individuelle	8 (+9)
Sous-total			26

Afin de respecter le nombre maximum d'athlètes par CNO tel que mentionné ci-dessus :

- un CNO qui obtient une place à la poursuite individuelle ne peut pas obtenir une place supplémentaire à la course aux points.

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE (CIO-ACNO-UCI)

Les CNO peuvent demander des invitations à la commission tripartite. Néanmoins aucune ne sera directement attribuée dans le quota pour le cyclisme. Si la commission reçoit des demandes d'invitations qui répondent aux critères fixés, celles-ci pourront être satisfaites par des places inutilisées par les CNO, d'un commun accord avec l'UCI et le CIO, et conformément aux principes définis dans la partie « Réattribution des places inutilisées ».

De plus amples renseignements concernant les places sur invitation sont disponibles dans le document intitulé « Places sur invitation de la commission tripartite – Informations destinées aux CNO », distribué avec les systèmes de qualification.

PÉRIODE DE QUALIFICATION

26 - 28 juillet 2007	Championnats du monde "B" 2007, Cape Town (RSA)
15 novembre 2007	Date limite à laquelle tous les CNO doivent avoir soumis leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite.
<i>Date à confirmer</i>	Dernière manche de la Coupe du monde 2008, <i>lieu à confirmer</i>
27 - 30 mars 2008	Championnats du monde Elite 2008, Manchester (GBR)
30 mars 2008	Clôture du Classement Individuel Final UCI sur Piste 2007-2008

14 avril 2008	Date limite à laquelle l'UCI devra avoir confirmé aux CNO le nombre de places obtenues.
20 juin 2008	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UCI l'utilisation des places obtenues.
7 juillet 2008	Réattribution des places vacantes par l'UCI sous forme d'invitations de la commission tripartite et de places de réserve.
23 juillet 2008	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs formulaires d'inscription au comité d'organisation des Jeux de 2008 à Beijing.

DATES / PROCÉDURE DE CONFIRMATION DES PLACES

Jusqu'au 14 avril 2008, l'UCI confirmera à chaque CNO concerné le nombre de places de qualification obtenues. Chaque CNO aura jusqu'au 20 juin 2008 pour confirmer l'utilisation de ces places à l'UCI. Après cette date, toute place vacante (suite à l'abandon de place(s) par les CNO) sera attribuée par l'UCI sous forme d'invitations de la commission tripartite, puis sous forme de places de réserve. Le délai pour la réattribution finale des places est fixé au 7 juillet 2008.

RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

1. Places sur invitation de la commission tripartite

Les premières places inutilisées dans le quota et retournées par les CNO seront attribuées, en accord avec l'UCI, sous forme d'invitations de la commission tripartite.

2. Places de réserve

Les éventuelles places vacantes supplémentaires seront attribuées sous forme de places de réserves, tel que mentionné ci-dessous :

- pour chacune des 10 épreuves olympiques une place de réserve sera attribuée aux coureurs de CNO non qualifiés selon l'ordre du Classement Individuel Final UCI sur Piste 2007-2008 correspondant.

3. Autres

Les éventuelles places restées vacantes dans certaines épreuves seront attribuées par l'UCI, en accord avec le CIO, aux CNO non qualifiés, selon le Classement Individuel Final UCI sur Piste 2007-2008, dans l'ordre de leur position au classement général de l'épreuve concernée.

Union Cycliste Internationale (UCI) Cyclisme sur route

ÉPREUVES

Hommes	Femmes
Épreuve en ligne	Épreuve en ligne
Épreuve contre la montre	Épreuve contre la montre

QUOTA D'ATHLÈTES / PAR CNO

<u>Nombre d'athlètes :</u>	Le quota d'athlètes visé pour les quatre disciplines cyclistes est de 500 au total (hommes et femmes confondus).
<u>Épreuve en ligne :</u>	Les CNO qualifiés par le classement UCI peuvent qualifier 5 hommes et 3 femmes au maximum. Les CNO qualifiés par le biais d'un autre critère que les classements UCI par nations ne peuvent avoir que 2 hommes et 2 femmes.
<u>Épreuve contre la montre :</u>	Les CNO peuvent qualifier 2 hommes et 2 femmes au maximum.

SYSTÈME DE QUALIFICATION

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Chaque athlète remplissant les critères de sélection dans une épreuve individuelle qualifie son CNO pour une place dans cette épreuve.

Dans le quota visé de 500 athlètes, tous les athlètes qualifiés dont la participation à l'une des disciplines cyclistes est confirmée auront le droit d'être engagés dans d'autres épreuves cyclistes à condition que les limites de participation par CNO et par épreuve soient respectées.

PLACES ÉPREUVES EN LIGNE

Système détaillé

HOMMES

CRITÈRE N° 1 : CLASSEMENT FINAL UCI PAR NATIONS 2007, DANS L'ORDRE DES CIRCUITS SUIVANTS :

UCI ProTour (1 et 3)*

ÉPREUVE	Classement par nations	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes
En ligne	Rangs 1 à 10	5	50
	Rangs 11 à 15 (5)*	4	20
Sous-total			70

UCI Africa Tour (1 et 2)*

ÉPREUVE	Classement par nations	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes
En ligne	Rang 1 (5)*	3	3
	Rang 2 (5)*	2	2
Sous-total			5

UCI America Tour (1 et 2)*

ÉPREUVE	Classement par nations	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes
En ligne	Rangs 1 à 3	3	9
	Rangs 4 à 6 (5)*	2	6
Sous-total			15

UCI Asia Tour (1 et 2)*

ÉPREUVE	Classement par nations	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes
En ligne	Rang 1	3	3
	Rangs 2 à 4 (5)*	2	6
Sous-total			9

UCI Europe Tour (1 et 2)*

ÉPREUVE	Classement par nations	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes
En ligne	Rangs 1 à 6	3	18
	Rangs 7 à 16 (5)*	2	20
Sous-total			38

UCI Oceania Tour (1 et 2)*

ÉPREUVE	Classement par nations	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes
En ligne	Rang 1 (5)*	3	18

Sous-total selon critère n°1**140**

* Se reporter aux dispositions particulières.

CRITÈRE N° 2 : CLASSEMENT DES CHAMPIONNATS DU MONDE " B " 2007 (6 et 7)*

ÉPREUVE	Classement individuel	Nombre total d'athlètes
En ligne	Rangs 1 à 5 (8)*	5
	(4 et 8)*	(4 et 8)*

Sous-total selon critère n°2**5**

*Se reporter aux dispositions particulières.

TOTAL GÉNÉRAL ÉPREUVE EN LIGNE HOMMES	145
--	------------

FEMMES

CRITÈRE N° 1 : CLASSEMENT UCI PAR NATIONS AU 31.05.2008

ÉPREUVE	Classement par nations	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes
En ligne	Rangs 1 à 16	3	48
	Rangs 17 à 24 (5)*	2	16
Sous-total selon critère n°1			64

*Se reporter aux dispositions particulières.

CRITÈRE N° 2 : CLASSEMENT DES CHAMPIONNATS DU MONDE " B " 2007 (6 et 7)*

ÉPREUVE	Classement individuel	Nombre total d'athlètes
En ligne	Rangs 1 à 3 (8)*	3
Sous-total selon critère n°2		3

*Se reporter aux dispositions particulières.

TOTAL GÉNÉRAL ÉPREUVE EN LIGNE FEMMES	67
--	-----------

TOTAL GÉNÉRAL ROUTE	212
----------------------------	------------

PLACES ÉPREUVES CONTRE LA MONTRE (9)*

HOMMES

CRITÈRE de participation

A-Selon classements finaux 2007 par nations des circuits suivants (2) :	Classement par nations	Nombre de coureurs par CNO	Nombre total
ProTour	Rangs 1 à 10	1	10
Africa Tour	Rang 1	1	1
America Tour	Rangs 1 à 4	1	4
Asia Tour	Rangs 1 à 2	1	2
Europe Tour	Rangs 1 à 7	1	7
Oceania Tour	Rang 1	1	1
B-Selon Championnat du Monde 2007			
Épreuve contre la montre individuelle Elite	Rangs 1 à 15 (10)*	1	15
Total CLM			40 (9)*

*Se reporter aux dispositions particulières.

FEMMES

CRITÈRE de participation

A-Selon classement UCI par nations au 31.05.2008	Classement par nations	Nombre de coureuses par CNO	Nombre total
Circuit mondial par nations	Rangs 1 à 15	1	15
B-Selon Championnat du Monde 2007	Classement individuel		
Épreuve contre la montre individuelle Elite	Rangs 1 à 10 (10)*	1	10
Total CLM			25 (9)*

*Se reporter aux dispositions particulières.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- (1) Un CNO ne peut avoir davantage de coureurs qualifiés qu'il n'a de coureurs classés au classement individuel du circuit concerné.
- (2) Un CNO déjà qualifié (selon le critère n°1) ou ayant obtenu une place pour l'épreuve contre la montre (selon le critère de participation A) par le circuit ProTour ne peut pas être pris en compte dans les autres circuits. C'est donc les nations restantes classées qui seront prises en considération selon leur rang respectif de l'UCI Africa Tour, UCI America Tour, l'UCI Asia Tour, l'UCI Europe Tour et de l'UCI Oceania Tour.
- (3) Un CNO n'obtenant pas son quota d'athlètes par les classements du circuit ProTour (disposition particulière n°1) peut récupérer ses places à hauteur des places qu'il ne peut obtenir dans son circuit respectif de l'UCI Africa Tour, UCI America Tour, l'UCI Asia Tour, l'UCI Europe Tour et de l'UCI Oceania Tour (disposition particulière n°2), sans toutefois dépasser le quota d'athlètes obtenu dans les rangs du circuit ProTour.
- (4) Un CNO n'obtenant pas son quota d'athlètes par les classements du circuit ProTour, malgré l'application de la disposition particulière n°3, ce quota d'athlètes restant sera attribué à l'épreuve hommes des Championnats du monde B au critère n°2.
- (5) Tout CNO qui n'est pas qualifié selon le critère n°1, recevra une place selon les conditions suivantes :

HOMMES

- **UCI ProTour** : Chaque CNO ayant un athlète classé au classement individuel final 2007 de l'UCI ProTour, recevra 1 place. Par conséquent, les CNO qualifiés selon le critère n°1 du 11^{ème} au 15^{ème} rang se verront diminuer leur quota attribué d'un athlète, dans l'ordre inverse du classement par nation final 2007 de l'UCI ProTour, afin de respecter le nombre total maximum de 140 athlètes.
- **UCI Africa Tour** : Chaque CNO africain ayant un athlète parmi les 5 premiers du classement individuel final 2007 de l'Africa Tour, recevra 1 place. Par conséquent, les CNO qualifiés selon le critère n°1 du 1^{er} au 2^{ème} rang se verront diminuer leur quota attribué d'un athlète, dans l'ordre inverse du classement par nation final 2007 de l'Africa Tour, afin de respecter le nombre total maximum de 140 athlètes.
- **UCI America Tour** : Chaque CNO américain ayant un athlète parmi les 20 premiers du classement individuel final 2007 de l'America Tour, recevra 1 place. Par conséquent, les CNO qualifiés selon le critère n°1 du 4^{ème} au 6^{ème} rang se verront diminuer leur quota attribué d'un athlète, dans l'ordre inverse du classement par

nation final 2007 de l'America Tour, afin de respecter le nombre total maximum de 140 athlètes.

- **UCI Asia Tour** : Chaque CNO asiatique ayant un athlète parmi les 5 premiers du classement individuel final 2007 de l'Asia Tour, recevra 1 place. Par conséquent, les CNO qualifiés selon le critère n°1 du 2^{ème} au 4^{ème} rang se verront diminuer leur quota attribué d'un athlète, dans l'ordre inverse du classement par nation final 2007 de l'Asia Tour, afin de respecter le nombre total maximum de 140 athlètes.
- **UCI Europe Tour** : Chaque CNO européen ayant un athlète parmi les 200 premiers du classement individuel final 2007 de l'Europe Tour, recevra 1 place. Par conséquent, les CNO qualifiés selon le critère n°1 du 7^{ème} au 16^{ème} rang se verront diminuer leur quota attribué d'un athlète, dans l'ordre inverse du classement par nation final 2007 de l'Europe Tour, afin de respecter le nombre total maximum de 140 athlètes.
- **UCI Oceania Tour** : Chaque CNO océanien ayant un athlète parmi les 5 premiers du classement individuel final 2007 de l'Oceania Tour, recevra 1 place. Par conséquent, le CNO qualifié selon le critère n°1 du 1^{er} rang se verra diminuer leur quota attribué d'un athlète, afin de respecter le nombre total maximum de 140 athlètes.

FEMMES

- Chaque CNO ayant un athlète parmi les 100 premières du classement individuel de l'UCI mondial au 31.05.2008, recevra 1 place. Par conséquent, les CNO qualifiés selon le critère n°1 du 17^{ème} au 24^{ème} rang se verront diminuer leur quota attribué d'un athlète dans l'ordre inverse du classement par nation UCI mondial au 31.05.2008, afin de respecter le nombre total maximum de 64 athlètes.
- (6) Les CNO qualifiés par un autre critère que le classement UCI ne peuvent avoir que 2 coureurs au maximum.
- (7) Si, parmi les coureurs occupant des places de qualification, il y a des athlètes représentant un CNO déjà qualifié suivant le critère n°1, c'est le CNO dont le coureur sera classé à la place suivante dans la compétition concernée qui bénéficiera du droit de participation.
- (8) Si un CNO a plus de 2 coureurs parmi les 5 premiers pour les hommes, plus le quota attribué par la disposition particulière n°4 (3 premières pour les femmes), c'est le CNO dont le coureur sera classé à la place suivante qui sera qualifié.
- (9) Les places pour l'épreuve contre la montre sont comprises dans le quota total des disciplines cyclistes. Seuls les coureurs engagés pour la route, la piste, le Mountain Bike ou le BMX peuvent prendre part à la course contre la montre individuelle.
- (10) Si parmi les 15 premiers hommes figurent plus d'un coureur d'un même CNO (parmi les 10 premières pour les femmes), on prendra en considération le(s) coureur(s) du (des) CNO (s) suivant(s) pour arriver au nombre total de 40 athlètes (25 pour les femmes).

PLACES SUR INVITATIONS DE LA COMMISSION TRIPARTITE (CIO-ACNO-UCI)

Les CNO peuvent demander des invitations à la commission tripartite. Néanmoins, aucune ne sera directement attribuée dans le quota pour le cyclisme. Si la commission reçoit des demandes d'invitations qui répondent aux critères fixés, celles-ci pourront être satisfaites par des places inutilisées par les CNO, d'un commun accord entre l'UCI et le CIO, et conformément aux principes définis dans la partie « Réattribution des places inutilisées ».

De plus amples renseignements concernant les places sur invitation sont disponibles dans le document intitulé « Places sur invitation de la commission tripartite – Informations destinées aux CNO », distribué avec les systèmes de qualification.

PÉRIODE DE QUALIFICATION

1 ^{er} juillet 2007	Championnats du Monde "B", Cape Town (RSA)
15 octobre 2007	Etablissement des classements de l'UCI ProTour, l'UCI Africa Tour, l'UCI America Tour, l'UCI Asia Tour, l'UCI Europe Tour et de l'UCI Oceania Tour.
30 octobre 2007	Date limite à laquelle l'UCI devra avoir confirmé aux CNO le nombre de places hommes de qualification obtenues.
15 novembre 2007	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UCI l'utilisation des places hommes obtenues.
15 novembre 2007	Date limite à laquelle tous les CNO doivent avoir soumis leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite
1 ^{er} juin 2008	Etablissement du classement Femmes Elite.
6 juin 2008	Date limite à laquelle l'UCI devra avoir confirmé aux CNO le nombre de places femmes de qualification obtenues.
20 juin 2008	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UCI l'utilisation des places femmes obtenues.
avril-juillet 2008	La commission tripartite confirmera par écrit aux CNO l'attribution des places hommes sur invitation.
7 juillet 2008	La commission tripartite confirmera par écrit aux CNO l'attribution des places femmes sur invitation.
23 juillet 2008	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs formulaires d'inscription au comité d'organisation des Jeux de Pékin 2008.

DATES / PROCÉDURE DE CONFIRMATION DES PLACES

Jusqu'au 30 octobre 2007 (pour les hommes), jusqu'au 6 juin 2008 (pour les femmes) l'UCI confirmera à chaque fédération nationale/CNO concerné le nombre de places de qualification obtenues. Chaque fédération nationale/CNO aura jusqu'au 15 novembre 2007 (pour les hommes), jusqu'au 20 juin 2008 (pour les femmes) pour confirmer l'utilisation de ces places à l'UCI. Après cette date, toute place vacante (suite à l'abandon de place(s) par les fédérations nationales/CNO) sera attribuée par l'UCI entre avril et juillet 2008 (pour les hommes), le 7 juillet 2008 (pour les femmes) sous forme d'invitations de la commission tripartite, puis sous forme de places de réserve.

RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

1. Places sur invitation de la commission tripartite

Les premières places inutilisées dans le quota et retournées par les CNO seront attribuées, en accord avec l'UCI, sous forme d'invitations de la commission tripartite.

2. Places de réserve

Les éventuelles places vacantes supplémentaires seront attribuées sous forme de places de réserve, tel que mentionné ci-dessous :

Hommes

- Pour l'épreuve sur route en ligne, 4 places de réserve seront attribuées aux CNO non qualifiés, selon les classements UCI par nation au 15 octobre 2007 des circuits de l'UCI Africa Tour, l'UCI America Tour, l'UCI Asia Tour, l'UCI Europe Tour et l'UCI Oceania Tour dans l'ordre des classements à raison de 2 coureurs au maximum par CNO. Ces places seront attribuées en priorité au continent n'ayant pas utilisé leur place.
- Si un coureur classé parmi les 15 premiers dans l'épreuve contre la montre élite des Championnats du Monde 2007 représente un CNO non qualifié pour les épreuves sur route, ce CNO recevra une place de réserve.

Cette place de réserve sera satisfaite avant les réserves attribuées selon le classement UCI par nations.

Femmes

- Pour l'épreuve sur route en ligne, 5 places de réserve seront attribuées aux CNO non qualifiés, selon le classement UCI par nation au 31 mai 2008 dans l'ordre de ce classement à raison de 2 coureurs au maximum par CNO.
- Si un coureur classé parmi les 10 premiers dans l'épreuve contre la montre élite des Championnats du Monde 2007 représente un CNO non qualifié pour les épreuves sur route, ce CNO recevra une place de réserve.

Cette place de réserve sera satisfaite avant les réserves attribuées selon le classement UCI par nations.

Union Cycliste Internationale (UCI) Mountain Bike

ÉPREUVES

Hommes (1)

Cross-country

Femmes (1)

Cross-country

QUOTA D'ATHLÈTES / PAR CNO

Nombre d'athlètes : Le quota d'athlètes visé pour les quatre disciplines cyclistes est de 500 au total (hommes et femmes confondus).

Maximum par CNO : 3 hommes et 2 femmes

SYSTÈME DE QUALIFICATION

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Chaque athlète remplissant les critères de sélection dans une épreuve individuelle qualifie son CNO pour une place dans cette épreuve.

Dans le quota visé de 500 athlètes, tous les athlètes qualifiés dont la participation à l'une des disciplines cyclistes est confirmée auront le droit d'être engagés dans d'autres épreuves cyclistes à condition que les limites de participation par CNO et par épreuve soient respectées.

SYSTÈME DÉTAILLÉ

HOMMES

CRITÈRE N° 1 : CLASSEMENT UCI PAR NATIONS AU 31/12/2007 (1)* (Cumul du classement des nations, format Olympique, du 1^{er} janvier 2006-31 décembre 2006 et le classement des nations du 1^{er} janvier 2007-31 décembre 2007)

Classement par nation	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes
Rangs 1 à 5	3	15
Rangs 6 à 13	2	16
Rangs 14 à 24	1	11
		Sous-total : 42

* Se reporter aux dispositions particulières

CRITÈRE N° 2 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES CHAMPIONNATS CONTINENTAUX 2007 (SAUF EUROPE) (2/3)*

(seuls les CNO qui ne sont pas qualifiés selon le critère n°1 peuvent se qualifier selon le critère n°2)

Continent	Classement	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes
Afrique	Rangs 1 à 2	1	2
Amérique	Rangs 1 à 2	1	2
Asie	Rangs 1 à 2	1	2
Océanie	Rangs 1 à 2	1	2
			Sous-total : 8

TOTAL HOMMES	50
---------------------	-----------

* Se reporter aux dispositions particulières

FEMMESCRITÈRE N° 1 : CLASSEMENT UCI PAR NATIONS AU 31/12/2007 (1)* (Cumul du classement des nations, format Olympique, du 1^{er} janvier 2006-31 décembre 2006 et le classement des nations du 1^{er} janvier 2007-31 décembre 2007)

Classement par nation	Athlètes qualifiées par CNO	Nombre total d'athlètes
Rangs 1 à 8	2	16
Rangs 9 à 18	1	10
		Sous-total : 26

* Se reporter aux dispositions particulières

CRITÈRE N° 2 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES CHAMPIONNATS CONTINENTAUX 2007 (SAUF EUROPE) (2/3)*

(seuls les CNO qui ne sont pas qualifiés selon le critère n°1 peuvent se qualifier selon le critère n°2)

Continent	Classement	Athlètes qualifiées par CNO	Nombre total d'athlètes
Afrique	Rang 1	1	1
Amérique	Rang 1	1	1
Asie	Rang 1	1	1
Océanie	Rang 1	1	1
			Sous-total: 4

TOTAL FEMMES	30
---------------------	-----------

TOTAL GENERAL (hommes / femmes)	80
--	-----------

* Se reporter aux dispositions particulières

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

(1) Le classement par nations est déterminé selon les 3 meilleurs coureurs de chaque CNO classés parmi les 300 premiers hommes (200 premières femmes) au classement UCI de Mountain Bike du 31/12/2007 (format Olympique). (Les nations avec seulement 1 ou 2 coureurs figureront au classement par nations).

- (2) Un CNO ne peut obtenir qu'une seule place de qualification selon le critère n°2.
- (3) Si un CNO obtient une place de qualification selon le critère n°2, mais est déjà qualifié selon le critère n°1, le CNO suivant au classement des Championnats continentaux respectifs sera qualifié. A défaut, le CNO suivant du continent considéré au classement UCI par nations du 31/12/2007 sera qualifié.

PLACES SUR INVITATIONS DE LA COMMISSION TRIPARTITE (CIO – ACNO – UCI)

Les CNO peuvent demander des invitations à la commission tripartite. Néanmoins, aucune ne sera directement attribuée dans le quota pour le cyclisme. Si la commission reçoit des demandes d'invitations qui répondent aux critères fixés, celles-ci pourront être satisfaites par des places inutilisées par les CNO, d'un commun accord entre l'UCI et le CIO, et conformément aux principes définis dans la partie « Réattribution des places inutilisées ».

De plus amples renseignements concernant les places sur invitation sont disponibles dans le document intitulé « Places sur invitation de la commission tripartite – Informations destinées aux CNO », distribué avec les systèmes de qualification.

PÉRIODE DE QUALIFICATION

<i>Date à confirmer</i>	Championnat continental Océanie
<i>Date à confirmer</i>	Championnat continental, Amérique
<i>Date à confirmer</i>	Championnat continental, Afrique
<i>Date à confirmer</i>	Championnat continental, Asie
15 novembre 2007	Date limite à laquelle tous les CNO doivent avoir soumis leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite.
31 décembre 2007	Classement UCI par nations
11 janvier 2008	Date limite à laquelle l'UCI devra avoir confirmé aux CNO le nombre de places de qualification obtenues.
20 juin 2008	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UCI l'utilisation des places obtenues.
7 juillet 2008	Réattribution des places vacantes par l'UCI sous forme d'invitations de la commission tripartite et de places de réserve.
23 juillet 2008	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs formulaires d'inscription au comité d'organisation des Jeux de 2008 à Beijing.

DATES / PROCÉDURE DE CONFIRMATION DES PLACES

Jusqu'au 11 janvier 2008, l'UCI confirmera à chaque Fédération Nationale/CNO concerné le nombre de places de qualification obtenues. Chaque Fédération Nationale/CNO aura jusqu'au 20 juin 2008 pour confirmer l'utilisation de ces places à l'UCI. Après cette date, toute place vacante (suite à l'abandon de place(s) par les Fédération nationale/CNO) sera attribuée par l'UCI sous forme d'invitations de la commission tripartite, puis sous la forme de places de réserve. Le délai pour la réattribution finale des places est fixé au 7 juillet 2008.

RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES**1. Places sur invitation de la commission tripartite**

Les premières places inutilisées dans le quota et retournées par les CNO seront attribuées, en accord avec l'UCI, sous forme d'invitations de la commission tripartite.

2. Places de réserve

Les éventuelles places vacantes supplémentaires seront attribuées sous forme de places de réserve, tel que mentionné ci-dessous:

HOMMES

- Pour les 42 places disponibles selon le critère n°1, des places de réserve seront attribuées aux CNO non qualifiés selon le classement UCI par nations au 31.12.2007, dans l'ordre de ce classement, à raison de 3 coureurs au maximum par CNO.
- Pour les 8 places disponibles selon le critère n°2, 1 place de réserve maximum par continent sera attribuée à un CNO non qualifié selon le classement UCI par nations du continent respectif considéré au 31.12.2007..

FEMMES

- Pour les 26 places disponibles selon le critère n°1, des places de réserve seront attribuées aux CNO non qualifiés selon le classement UCI par nations au 31.12.2007, dans l'ordre de ce classement, à raison de 2 coureurs au maximum par CNO.
- Pour les 4 places disponibles selon le critère n°2, 1 place de réserve maximum par continent sera attribuée à un CNO non qualifié selon le classement UCI par nations du continent respectif considéré au 31.12.2007.

Union Cycliste Internationale (UCI) BMX

ÉPREUVES

Hommes (1)

Race

Femmes (1)

Race

QUOTA D'ATHLÈTES / PAR CNO

Nombre d'athlètes : Le quota d'athlètes visé pour les quatre disciplines cyclistes est de 500 au total (hommes et femmes confondus).

Maximum par CNO : Les CNO qualifiés par le classement par nations UCI peuvent inscrire 3 hommes et 2 femmes au maximum. Les CNO qualifiés par le biais d'un autre critère que le classement par nations UCI ne peuvent inscrire qu' 1 homme et 1 femme.

SYSTÈME DE QUALIFICATION

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Chaque athlète remplissant les critères de sélection dans une épreuve individuelle qualifie son CNO pour une place dans cette épreuve.

Dans le quota visé de 500 athlètes, tous les athlètes qualifiés dont la participation à l'une des disciplines cyclistes est confirmée auront le droit d'être engagés dans d'autres épreuves cyclistes à condition que les limites de participation par CNO et par épreuve soient respectées.

SYSTÈME DÉTAILLÉ

HOMMES

CRITÈRE N° 1 : CLASSEMENT UCI PAR NATIONS AU 31/05/2008 (1)*

Classement par nations	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes
Rangs 1 à 5	3	15
Rangs 6 à 8	2	6
Rangs 9 à 11	1	3
		Sous-total : 24

* Se reporter aux dispositions particulières

CRITÈRE N° 2 : CHAMPIONNATS DU MONDE UCI (2)*

(seuls les CNO qui ne sont pas qualifiés selon le critère n°1 peuvent se qualifier selon le critère n°2)

Classement par nations	Athlètes qualifiés	Total
6 meilleures nations classées en dehors des nations déjà qualifiées selon le critère n°1	1	6
Places sur invitation (5)*	2	2
		Sous-total : 8

TOTAL HOMMES	32
---------------------	-----------

* Se reporter aux dispositions particulières

FEMMESCRITÈRE N° 1 : CLASSEMENT UCI PAR NATIONS AU 31/05/2008 (3)*

Classement par nations	Athlètes qualifiés	Total
Rangs 1 à 4	2	8
Rangs 5 à 8	1	4
		Sous-total : 12

*Se reporter aux dispositions particulières

CRITÈRE N° 2 : CHAMPIONNATS DU MONDE UCI (4)*

(seuls les CNO qui ne sont pas qualifiés selon le critère n°1 peuvent se qualifier selon le critère n°2)

Classement par nations	Athlètes qualifiés	Total
3 meilleures nations classées en dehors des nations déjà qualifiées selon le critère n°1	1	3
Places sur invitation (5)*	1	1
		Sous-total : 4

TOTAL FEMMES	16
---------------------	-----------

TOTAL GENERAL (hommes / femmes)	48
--	-----------

*Se reporter aux dispositions particulières

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- (1) Les classements par nations sont déterminés par la place des trois meilleurs coureurs de chaque nation au classement mondial BMX de l'UCI pour la période du 01/01/06 au 31/05/08. Le classement mondial BMX UCI est déterminé par 4 catégories d'événements. Catégorie 1 : Championnats du Monde – Catégorie 2 : Coupe du Monde BMX Supercross UCI – Catégorie 3 : Événements Continentaux (10 événements par Continent) – Catégorie 4 : Championnats nationaux.

- (2) Les classements par nations aux championnats du monde sont déterminés par la place des coureurs de chaque nation dans les finales Hommes Elite des championnats du monde de BMX UCI 2008 (31/05/08).
- (3) Les classements par nations sont déterminés par la place des trois meilleurs coureuses de chaque nation au classement mondial BMX de l'UCI pour la période du 01/01/06 au 31/05/08. Le classement mondial BMX UCI est déterminé par 4 catégories d'événements. Catégorie 1 : Championnats du Monde – Catégorie 2 : Coupe du Monde BMX Supercross UCI – Catégorie 3 : Evénements Continentaux (10 événements par Continent) – Catégorie 4 : Championnats nationaux.
- (4) Les classements par nations aux championnats du monde sont déterminés par la place des coureuses de chaque nation dans les finales Femmes Elite des championnats du monde de BMX UCI 2008 (31/05/08).
- (5) Les places sur invitation seront décidées par la commission tripartite (CIO, ACNO et UCI).

PLACES SUR INVITATIONS DE LA COMMISSION TRIPARTITE (CIO – ACNO – UCI)

Deux places masculines et une place féminine seront mises à la disposition des CNO admissibles sur invitation de la commission tripartite.

La date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes d'invitation est le 15 novembre 2007. La commission tripartite confirmera par écrit aux CNO l'attribution préliminaire des places sur invitation avant le 31 janvier 2008. L'attribution des dernières places sur invitation sera confirmée par écrit aux CNO entre avril et juillet 2008.

Les demandes d'invitations qui répondent aux critères fixés pourront être aussi satisfaites par des places inutilisées par les CNO, d'un commun accord entre l'UCI et le CIO, et conformément aux principes définis dans la partie « Réattribution des places inutilisées ».

De plus amples renseignements concernant les places sur invitation sont disponibles dans le document intitulé « Places sur invitation de la commission tripartite – Informations destinées aux CNO », distribué avec les systèmes de qualification.

PÉRIODE DE QUALIFICATION

15 novembre 2007	Date limite à laquelle tous les CNO doivent avoir soumis leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite
31 mai 2008	Etablissement du classement UCI des nations qui se verront qualifiées.
6 juin 2008	Date limite à laquelle l'UCI devra avoir confirmé aux CNO le nombre de places de qualification obtenues.
20 juin 2008	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UCI l'utilisation des places obtenues.
7 juillet 2008	Réattribution des places vacantes par l'UCI sous forme d'invitations de la commission tripartite et de places de réserve.
23 juillet 2008	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs formulaires d'inscription au comité d'organisation des Jeux de Beijing 2008.

DATES / PROCÉDURE DE CONFIRMATION DES PLACES

Jusqu'au 6 juin 2008, l'UCI confirmera à chaque fédération nationale/CNO concerné le nombre de places de qualification obtenues. Chaque fédération nationale/CNO aura jusqu'au 20 juin 2008 pour

confirmer l'utilisation de ces qualifications à l'UCI. Après cette date, toute place vacante (suite à l'abandon de place(s) par les fédérations nationales/CNO) sera attribuée sous forme d'invitations de la commission tripartite, puis sous forme de places de réserve. Le délai pour la réattribution finale des places est fixé au 7 juillet 2008.

RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

1. Places sur invitation de la commission tripartite

Les premières places inutilisées dans le quota et retournées par les CNO seront attribuées, en accord avec l'UCI, sous forme d'invitations de la commission tripartite.

2. Places de réserve

Les éventuelles places vacantes supplémentaires seront attribuées sous forme de places de réserve, tel que mentionné ci-dessous

Hommes : des places de réserve seront attribuées aux CNO non qualifiés, dans l'ordre du classement par nations des championnats du monde UCI 2008.

Femmes : des places de réserve seront attribuées aux CNO non qualifiés, dans l'ordre du classement par nations des championnats du monde UCI 2008.